

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 7 octobre 2024 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 245.10.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 23 et 30 septembre 2024**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 10 septembre au 7 octobre 2024
 - 4.1.2 Adoption de la politique de gestion du personnel-cadre
 - 4.1.3 Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes
 - 4.1.4 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
 - 4.1.5 Appui à la Société de développement culturel Québécois dans le cadre de leur demande d'aide financière au Volet 4 du Fonds régions et ruralité — Projets locaux de vitalisation
 - 4.1.6 Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud
 - 4.1.7 Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
 - 4.1.8 Autorisation de travaux à l'association du 2e Chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

4,2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi de contrat à Sel Warwick inc. — Acquisition de sel à déglacer
- 4.2.2 Autorisation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la modification de l'éclairage à l'intersection sud de la rue Saint-André et de la Route 169 suite à sa fermeture
- 4.2.3 Octroi d'un contrat aux Produits B.C.C. inc. — Mesurage, échantillonnage et recyclage des boues des deux étangs du secteur Lac-à-la-Croix — Appropriation au fonds de la taxe spéciale pour la vidange des boues
- 4.2.4 Octroi d'un contrat — Ferme M.M. Lapointe inc. — Déneigement de divers endroits de la Ville

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Acquisition de fréon R-22 auprès de CIMCO Réfrigération inc. afin d'augmenter la réserve en cas de fuite à l'aréna pour la saison 2024-2025
- 4.3.2 Adoption d'un Programme d'aide financière relatif aux locations de salles à long terme par les organisations accréditées à l'école Autentis — Appropriation au surplus accumulé non affecté
- 4.3.3 Appui à la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé dans le cadre de sa demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) pour le remplacement des équipements au Sémigym

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentation des activités du conseil
- 4.4.2 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6,1 Aucun

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

- 3. **246.10.2024 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 ET 30 SEPTEMBRE 2024**
-

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 23 et 30 septembre 2024 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 23 et 30 septembre 2024 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **247.10.2024 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 10 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2024**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 10 septembre au 7 octobre 2024 laquelle totalise la somme de 1 408 502,27. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **248.10.2024 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL-CADRE**

Considérant que la politique de gestion du personnel-cadre est échue depuis le 1^{er} août 2023 ;

Considérant que le comité administration et développement a élaboré une nouvelle politique et a recommandé son adoption aux membres du conseil municipal lors du comité plénier tenu le 23 septembre 2024 ;

Considérant que les membres du conseil sont favorables à l'adoption des termes énoncés à la politique.

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'adopter la politique de gestion du personnel-cadre, laquelle sera effective au 1^{er} août 2023 telle que présentée lors du comité plénier du 23 septembre 2024. La politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **249.10.2024 DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter le dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* préparés par M^{me} Élisabeth Gauthier, directrice des finances.

- Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier 2024 à ceux de 2023
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2024 et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 250.10.2024 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

Considérant que la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement* ;

Considérant que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

Considérant que les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits et s'engage à utiliser les médias sociaux pour souligner l'événement.

Que ce conseil autorise à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 251.10.2024 APPUI À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL QUÉBECISSIME DANS LE CADRE DE LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ — PROJETS LOCAUX DE VITALISATION

Considérant que la Société de développement culturel Québecissime dépose une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité pour des projets locaux de vitalisation ;

Considérant que la demande vise la production d'un plan d'aménagement et de mise aux normes de l'immeuble sis au 78, rue Saint-André à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ;

Considérant que cet immeuble est le plus vieil édifice communautaire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lequel a été maintenu dans l'esprit traditionnel presque complètement et que le plan d'aménagement permettra de respecter les normes du patrimoine bâti ;

Considérant que le projet permettra à l'organisme d'organiser des activités musicales et des événements culturels rassembleurs qui permettra de dynamiser le centre-ville et d'augmenter la vitalité ;

Considérant l'importance de soutenir la diffusion artistique par le rayonnement des artistes régionaux ;

Considérant les impacts significatifs d'un tel projet, tant au niveau économique, social, touristique et culturel sur le territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix ;

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'appuyer la Société de développement culturel Québécois dans sa démarche pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Volet 4 du Fonds régions et ruralité — Projets locaux de vitalisation pour la production d'un plan d'aménagement et de mise aux normes de l'immeuble sis au 78, rue Saint-André à Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **252.10.2024** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE — SECTEUR SUD**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 1 213 952 \$, dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 350 380 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **253.10.2024** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte les prévisions budgétaires 2025 de la Régie du parc industriel secteur sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 68 800 \$, dont une quote-part pour la Ville qui se chiffre à 12 657,33 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **254.10.2024** **AUTORISATION DE TRAVAUX À L'ASSOCIATION DU 2^E CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

Considérant que cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs ;

Considérant que l'Association des propriétaires de chalets du 2^e Chemin, dans une correspondance du 2 octobre 2024, désire se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux sur une partie du chemin ainsi que des travaux d'éclairage qui permettront d'améliorer la sécurité des usagers, le tout pour un montant estimé à plus de 25 000 \$;

Considérant que l'Association dispose d'une somme de 16 637 \$ dans ce fonds.

Considérant qu'une somme de 12 523 \$ a déjà été acceptée pour ces mêmes travaux à la séance du 8 avril 2024 ;

Considérant qu'une somme de 4 114 \$ a été accumulée au fonds à la suite de la reddition de compte du 30 avril 2024 ;

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter les travaux soumis par l'Association des propriétaires de chalets du 2^e Chemin et le versement d'une somme de 4 114 \$, le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **255.10.2024 OCTROI DE CONTRAT À SEL WARWICK INC. — ACQUISITION DE SEL À DÉGLACER**

Considérant qu'une demande de soumission a été demandée à deux fournisseurs pour l'acquisition de sel à déglacer pour les rues et routes de notre Ville ;

Considérant que la Ville a reçu les propositions suivantes :

- Sel Warwick inc. : 200 tonnes à 114 \$ = 22 800 \$ plus les taxes applicables
- Sel Frigon inc. : 200 tonnes à 117,50 \$ = 23 500 \$ plus les taxes applicables

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De procéder à l'achat de sel de déglacage pour les rues et routes de la Ville auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 22 800 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 19 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **256.10.2024 AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE À L'INTERSECTION SUD DE LA RUE SAINT-ANDRÉ ET DE LA ROUTE 169 SUITE À SA FERMETURE**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à modifier l'éclairage à l'intersection sud de la rue Saint-André et de la Route 169 de la façon suivante suite à la confirmation de l'Option 1 :

- Conserver 4 lampadaires existants et déplacer 2 lampadaires existants à la suite du réaménagement de la rue Saint-André en cul-de-sac ;
- Ajout d'un nouveau coffret de branchement pour alimenter 6 lampadaires.

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix confirme que l'ensemble de ce système lui sera cédé à la suite des travaux et en effectuera l'entretien.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **257.10.2024 OCTROI D'UN CONTRAT AUX PRODUITS B.C.C. INC. — MESURAGE ET ÉCHANTILLONNAGE DES BOUES DES DEUX ÉTANGS DU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX — APPROPRIATION AU FONDS DE LA TAXE SPÉCIALE POUR LA VIDANGE DES BOUES**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder un contrat aux Produits B.C.C. inc. pour le mesurage et échantillonnage des boues des deux étangs du secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 4 513,89 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service.

D'approprier cette somme au fonds de la taxe spéciale pour la vidange des boues

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 258.10.2024 OCTROI D'UN CONTRAT — FERME M.M. LAPOINTE INC. — DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à la Ferme M.M. Lapointe inc., les contrats de déneigement suivants lors de précipitations de 5 cm et plus pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 15 avril 2025, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 19 septembre 2023.

Endroits	Montant (plus les taxes applicables)
▪ Rue Rouillac et entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 2 653 \$
▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 790 \$
▪ Entrée de l'Arboretum — Rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 500 \$
▪ Caserne de pompier rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 560 \$
▪ Rond-point rue des Prés	Montant forfaitaire de 430 \$
▪ Stationnement piscine Eau Bassin Public	Montant forfaitaire de 4 690 \$
▪ Station de pompage — Eau potable — 3 ^e Rang Ouest	Montant forfaitaire de 500 \$
▪ Stationnement de l'Arboretum — 2 ^e rang Est	Montant forfaitaire de 620 \$
▪ Chemin menant aux bassins d'épuration et aux stations d'épuration	135 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour le village	135 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour les rangs	160 \$ de l'heure
▪ Bâtiment du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Montant forfaitaire de 753,04 \$

Adoptée à l'unanimité

4,3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 259.10.2024 ACQUISITION DE FRÉON R-22 AUPRÈS DE CIMCO RÉFRIGÉRATION INC. AFIN D'AUGMENTER LA RÉSERVE EN CAS DE FUITE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2024-2025

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Cimco Réfrigération inc. le contrat d'acquisition de 180 livres de fréon R-22 récupéré pour la somme de 9 820 \$ plus les frais de dépôt de cylindre et les taxes applicables. Le tout tel que décrit dans l'offre de service du 10 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 260.10.2024 ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RELATIF AUX LOCATIONS DE SALLES À LONG TERME PAR LES ORGANISATIONS ACCRÉDITÉES À L'ÉCOLE AUTENTIS — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Programme d'aide financière relatif aux locations de salle à long terme à l'école secondaire Autentis par les organisations accréditées de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

D'approprier une somme de 20 000 \$ au surplus accumulé afin de financer ce programme.

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	Souper-bénéfice annuel — 25 octobre 2024 – 120 \$ par personne	Achat de 2 billets Représentation de M. le maire et son épouse
AFÉAS de Métabetchouan	Gratuité de la salle du conseil lors du Marché de Noël qui aura lieu le 9 et 10 novembre 2024 — Valeur de 155 \$	Gratuité de la location de la salle

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6,1 **263.10.2024 MOTION DE FÉLICITATIONS — BIJOUTERIE PERRON LTÉE ET ATELIER D'USINAGE MÉTABETCHOUAN INC.**

M. Hervey Tremblay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des propriétaires de la Bijouterie Perron ltée et de l'Atelier d'usinage Métabetchouan inc. pour la rénovation de leur bâtiment et le souci apporté à l'esthétisme extérieur. Les membres du conseil soulignent l'effort des propriétaires de ces entreprises à investir dans notre milieu et à contribuer à la revitalisation du centre-ville.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier